

Nous, soussignés parents, AESH, enseignants,

de l'école..... à..... (commune)

demandons que l'accompagnement des élèves en situation de handicap pendant la pause méridienne ne soit pas dégradé par la nouvelle loi du 27 mai 2024 N°2024-475 et la note de service du 24 juillet 2024. Ces deux textes officiels permettent la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne.

Les AESH ont un temps partiel contraint de travail de 62%. Certaines, certains travaillent en plus durant la pause méridienne, 8H par semaine, pour avoir un revenu supplémentaire, en ayant actuellement un contrat signé avec la municipalité.

Avec la mise en œuvre du nouveau dispositif, les municipalités annoncent ne pas renouveler les « contrats cantine » mais l'Éducation nationale ne donne pas le budget correspondant aux besoins de la prise en charge sur ce temps méridien.

Ceci a des conséquences très concrètes : pour les AESH qui pourraient perdre jusqu'à un tiers de leur salaire ; **pour les élèves** dont les heures d'AESH cantine pourraient désormais être déduites des heures d'AESH en classe ; **pour les enseignants** qui auraient donc moins de temps de présence des AESH dans les classes ; **pour les parents d'élèves** qui devraient récupérer leur enfant sur le temps méridien car pas d'aide présente ; **pour les agents municipaux** qui devraient assurer leur service tout en suppléant les AESH manquantes...

Suite à la bagarre engagée depuis janvier, la plupart des contrats-mairies ont été prolongés jusqu'au 4 juillet 2025.

La DSDEN 13 a finalement demandé une avance sur emploi sur les 2000 ETP (Equivalents Temps Plein), annoncés pour la rentrée 2025. 70 ETP (35H par semaine) seraient dédiés à la mise en œuvre de la loi VIAL au retour des congés de printemps dans le département.

Au regard des 400 AESH, qui ont un « contrat cantine » actuellement, uniquement sur Marseille, ces 70 ETP seront largement insuffisants pour faire face aux besoins de l'accompagnement sur le temps de pause méridienne.

D'autre part, plusieurs informations nous font craindre une perte massive de ces emplois complémentaires, en particulier en raison du fait que « l'évaluation des besoins des élèves » pendant le temps cantine relève désormais de la compétence de l'employeur-payeur (c'est-à-dire de l'Education nationale), en raison de la mutualisation des AESH et d'une nouvelle diminution du recrutement national.

Toutes ces mesures sont le résultat des restrictions budgétaires qui touchent tous les services publics !

Nous ne sommes pas d'accord ! Préparons dès maintenant la rentrée de septembre !

- Nous estimons qu'une action commune avec l'ensemble des AESH, des enseignants et de leurs organisations syndicales, avec les parents pourrait permettre d'obtenir satisfaction sur **nos** revendications :

1/ Aucune perte de revenus par le maintien d'un temps supplémentaire d'accompagnement humain lors de la pause méridienne, en dehors des heures notifiées par la MDPH, effectué par des AESH volontaires pour un contrat de 32H dont 8H sur le temps méridien.

2 / Aucune dégradation des conditions de travail pour les personnels et de scolarité des élèves par un recrutement à la hauteur des besoins.

Pour notre école, il manque aujourd'hui d'heures d'AESH non pourvues.

- Nous demandons aux syndicats du premier degré de soutenir nos revendications, notre pétition et de faire des demandes d'audiences intersyndicales à la DSDEN 13 et à la mairie de Marseille, appuyées par des rassemblements avec les AESH, les enseignants, les parents.

